

Canevas de présentation d'un dossier de projet

PAGE DE GARDE

- Titre du projet,
- Adresse complète du promoteur,
- Objectifs globaux et spécifiques,
- Etc

Présentation du promoteur

- Identité
- Historique
- Expériences

Présentation du contexte

Description du projet

- Nature du projet
- Objectifs globaux
- Objectifs spécifiques
- Résultats attendus
- Activités

Modalités de mise en oeuvre

- Stratégie de mise en oeuvre
- Les moyens humains
- Les moyens matériels
- Organisation du travail
- Calendrier de réalisation

Evaluation financière

- Budget des dépenses
- Recettes attendues et leur affectation
- Plan de financement

Viabilité du projet et les perspectives de pérennisation

Les impacts attendus

NB : Pour de plus amples informations veuillez consulter le dépliant "Canevas de présentation des projets soumis au PSIC"

Comment nous contacter ?

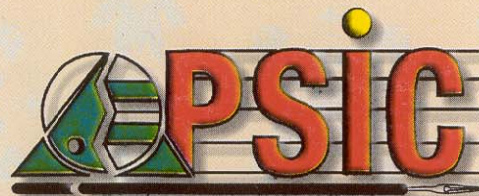
- Au siège du Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées (PSIC).
Sis Avenue Charles De Gaulle 2ème étage Immeuble de la pharmacie Wend Kuuni.
- Par l'intermédiaire des Directions Centrales ou Régionales du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme.
- Par l'intermédiaire des DPEBA et Assistants Culturels de votre zone.
- Par l'intermédiaire des Comités de Pilotage des Dynamiques Culturelles.

8 ACP BK 045

06 BP 9286 Ouagadougou 06

Tél. : 36.06.62 Fax : 36.90.64

E-mail : psic.fed8@cenatrin.bf



PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
CULTURELLES DECENTRALISEES



MINISTÈRE DE LA CULTURE
DES ARTS ET DU TOURISME



UNION EUROPEENNE



PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
CULTURELLES DECENTRALISEES

06 BP 9286 Ouagadougou 06 Tél. : 36.06.62 Fax : 36.90.64

E-mail : psic.fed8@cenatrin.bf

Qu'est ce que le PSIC ?

Le **Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées (PSIC)** a été mis en place en Février 2000 par le gouvernement du Burkina Faso sur financement de l'Union Européenne. Sa deuxième phase a commencé en Février 2003 et prendra fin en Juillet 2005.

Le PSIC II a pour objectifs globaux :

- Le développement culturel local, à travers des actions de promotion des identités locales et d'élargissement de l'accès à la culture et au dialogue interculturel ;
- Le renforcement des différentes filières artistiques avec un accent particulier sur les arts plastiques.

Ses objectifs spécifiques sont :

- L'émergence et le renforcement des capacités des opérateurs non étatiques qui contribuent efficacement à la prise en charge du développement culturel et à la structuration du secteur ;
- La pérennisation de l'approche "PSIC" par une mobilisation des partenaires et notamment du secteur privé.

Bénéficiaires

- Le PSIC s'adresse aux acteurs culturels non étatiques ; il s'agit principalement :
- Compagnies, troupes ou groupes artistiques reconnus
 - Associations culturelles
 - Entreprises culturelles
 - Collectivités territoriales

Domaines d'intervention

Le PSIC intervient principalement dans les deux domaines suivants :

1) Le développement culturel local

A travers le soutien aux dynamiques culturelles locales, aux projets des collectivités, aux espaces d'animation et de diffusion, enfin aux festivals et manifestations assurant la promotion des identités et savoir-faire locaux.

2) Le développement des filières culturelles et artistiques

Les filières concernées sont les suivantes :

- Arts vivants (danse, musique, théâtre, marionnettes...)
- Arts plastiques et appliqués (peinture, sculpture, batik, artisanat d'art, design, etc.)
- Lettres
- Cinéma et audiovisuel (documentaires culturels)
- Animation (festivals pluridisciplinaires et espaces d'animation culturelle)
- Patrimoine culturel

Cependant, les priorités du PSIC II portent sur:

- les deux (2) premières filières (arts vivants et arts plastiques & appliqués)
- les projets des autres filières ayant un caractère structurant, novateur ou développant des synergies entre les acteurs.

Activités développées

- Appui technique et financier aux initiatives. L'appui financier n'excède pas 80% du budget du projet.
- Organisation d'actions d'information, de sensibilisation et de concertation avec les acteurs & partenaires
- Organisation de sessions diverses de formation pour le renforcement des capacités des acteurs culturels
- Réalisation d'études facilitant une meilleure connaissance du secteur culturel.

Critères de sélection des projets

Tout projet soumis au PSIC doit être présenté selon le canevas du PSIC et répondre aux critères suivants :

Critères généraux

- Etre porté par une structure burkinabè ou impliquer des Burkinabè et avoir des retombées évidentes pour le Burkina Faso
- Etre conforme aux orientations du PSIC II (cf. domaines d'intervention)
- Se départir de toute intention de propagande, de prosélytisme politique ou religieux.

Critères techniques

- Pertinence du projet
- Fiabilité du promoteur et son engagement
- Faisabilité du projet,
- Montage financier (réalisme des coûts, apport personnel, cofinancement)
- Pérennité du projet
- Résultats et impacts attendus

Procédures de traitement des dossiers

- Présélection des dossiers par la cellule en tenant compte des orientations, de la pertinence et des critères généraux
- Instruction approfondie avec sorties terrain de vérification
- Soumission à l'approbation du Comité de Pilotage et de Financement s'il répond aux critères techniques